



Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération – Manitoba

2025

Appel de mises en candidature et directives de mise en candidature

La première ministre du Manitoba sollicite les mises en candidature d'apprenants adultes exceptionnels en alphabétisation pour le Prix d'alphabétisation 2025 du Conseil de la fédération

Date limite de présentation des candidatures : 23 mai 2025, à 23 h 59 HNC

Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération – Manitoba 2025

Directives de mise en candidature

Date limite de présentation des candidatures : 23 mai 2025, à 23 h 59 HNC

En 2004, les premiers ministres du Canada ont créé le Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération pour souligner les réussites dans le domaine de l'alphabétisation dans l'ensemble du pays. Depuis 2005, chaque province et chaque territoire présente le Prix à une personne ou à une organisation, en hommage à sa réussite exceptionnelle, sa pratique novatrice et son excellence en alphabétisation. Au Manitoba, le Prix est présenté à un apprenant ou à une apprenante adulte qui a apporté la preuve de son engagement hors du commun envers l'apprentissage et son perfectionnement personnel. La première ministre du Manitoba sollicite les mises en candidature d'apprenants adultes exceptionnels en alphabétisation pour le Prix d'alphabétisation 2025 du Conseil de la fédération.

Qui est admissible à la mise en candidature?

Pour être admissible à la mise en candidature, une personne doit :

- être un apprenant ou une apprenante adulte au Manitoba qui a participé activement à un programme d'alphabétisation au cours des 18 derniers mois;
- résider au Manitoba;
- s'être montrée exceptionnelle pour justifier sa mise en candidature pour le Prix (voir les critères d'évaluation ci-dessous);
- consentir à sa mise en candidature (la personne a passé en revue le formulaire de mise en candidature dûment rempli et y a apposé sa signature).

Remarque : Les fonctionnaires du gouvernement du Manitoba, les membres du comité de sélection 2025 et les membres de leur famille ne sont pas admissibles au Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération – Manitoba.

Qui peut proposer la candidature d'un apprenant ou d'une apprenante adulte en alphabétisation?

Pour proposer la candidature d'un apprenant ou d'une apprenante adulte en alphabétisation, une personne doit :

- avoir 18 ans ou plus;
- connaître l'expérience de l'apprenant ou de l'apprenante adulte dont elle propose la candidature et ses progrès en alphabétisation.

Il est possible de proposer la candidature de plusieurs personnes, mais un formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli pour chacune d'elles. Les personnes ou les organisations suivantes peuvent proposer une ou plusieurs candidatures :

- les professionnels ou les bénévoles dispensant actuellement une formation en alphabétisation ou en acquisition des compétences essentielles;
- les programmes, les groupes ou les organismes publics, privés ou à but non lucratif œuvrant dans la prestation de services et la recherche dans le domaine de l'alphabétisation ou dans sa promotion;
- les entreprises, les sociétés ou les syndicats qui offrent des programmes d'alphabétisation ou d'acquisition des compétences essentielles en milieu de travail;
- les Manitobains qui reconnaissent la réussite en alphabétisation d'un apprenant ou d'une apprenante adulte.

Remarque : Les membres du comité de sélection 2025 ne peuvent proposer aucune candidature en 2025.

Le Prix

Le Prix comprend un médaillon du Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération, un certificat et, au Manitoba, une récompense pécuniaire de 600 \$. Le nom de la personne sélectionnée dans chaque province et territoire sera annoncé dans un communiqué de presse du Conseil de la fédération, en principe le 8 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation. Le lauréat ou la lauréate du Prix autorise la publication de son nom, de sa photographie et de sa biographie dans la déclaration qui figure sur son formulaire de mise en candidature.

Remplir la trousse de mise en candidature

La trousse de mise en candidature comprend :

- Un formulaire de mise en candidature en trois parties (PDF remplissable) :
 - Renseignements sur la personne proposée, sa déclaration et renseignements sur la personne proposant sa candidature
 - Questions à la personne proposée et ses réponses
 - Profil de la personne proposée (1 page au maximum)
- Une (1) lettre de soutien d'une personne qui a été aidée ou inspirée par la personne proposée – un camarade de classe, un employeur, un membre de l'organisme communautaire, etc. La lettre de soutien doit comporter au plus 500 mots dactylographiés ou écrits lisiblement et doit préciser les raisons pour lesquelles la personne proposée est un candidat exceptionnel ou une candidate exceptionnelle pour le Prix.

Partie 1 (a) : Renseignements sur la personne proposée et sa déclaration

Elle doit être signée et datée par la personne proposée. La signature peut être numérique ou manuscrite. Veuillez vous assurer d'orthographier clairement et correctement le nom de la personne proposée, car c'est ainsi qu'il sera reproduit dans tous les documents officiels. Le nom de la personne proposée, son lieu de résidence et le nom du programme d'alphabétisation pour adultes auquel elle est inscrite seront également publiés sur la page Web du [Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération – Manitoba](#) (en anglais). Remarque : S'il n'est pas possible d'obtenir la signature de la personne proposée, une autre preuve de son consentement (p. ex. courriel ou lettre) pourra être prise en compte, à condition d'être jointe à la trousse de mise en candidature.

Partie 1 (b) : Renseignements sur la personne proposant la candidature

Elle doit être signée et datée par la personne proposant la candidature. La signature peut être numérique ou manuscrite.

Partie 2 : Questions à la personne proposée

Les personnes proposées devraient recevoir les six questions à l'avance. Les questions doivent être posées par la personne proposant la candidature, au cours d'une entrevue individuelle avec la personne proposée, soit en personne, soit de manière virtuelle. Les réponses doivent être reproduites et dactylographiées par la personne proposant la candidature sur le formulaire de mise en candidature. La longueur de chaque réponse est limitée par la zone de texte. S'il est impossible d'utiliser le formulaire à remplir, les réponses peuvent être transmises dans une pièce jointe séparée. Remarque : Le comité de sélection passera en revue les réponses selon les critères d'évaluation indiqués ci-dessous.

Partie 3 : Profil de la personne proposée (1-page/contenu maximal de la zone de texte)

Elle doit être remplie par la personne proposant la candidature. Le profil doit décrire comment la personne proposée incarne chacun des cinq critères. Le profil doit être dactylographié directement sur le formulaire de mise en candidature. S'il est impossible d'utiliser le formulaire à remplir, le profil peut être transmis dans une pièce jointe séparée. Remarque : Le comité de sélection passera en revue le profil selon les critères d'évaluation indiqués ci-dessous.

Présentation d'une trousse de mise en candidature dûment remplie

Liste de vérification d'une trousse de mise en candidature dûment remplie :

- Formulaire de mise en candidature dûment rempli
 - Partie 1 – a.) Renseignements sur la personne proposée et sa déclaration – signée et datée
 - Partie 1 – b.) Renseignements sur la personne proposant la candidature – signée et datée
 - Partie 2 – Questions à la personne proposée et ses réponses
 - Partie 3 – Profil de la personne proposée
- Une (1) lettre de soutien
- S'il n'est pas possible d'obtenir la signature de la personne proposée sur la Partie 1 a.), veuillez fournir une autre preuve de son consentement (p. ex. courriel ou lettre).

Envoyez la trousse de mise en candidature dûment remplie par courriel à l'adresse all@gov.mb.ca

Sur la ligne objet, veuillez indiquer : Mise en candidature pour le Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération – Manitoba.

Les troussees doivent être reçues au plus tard le 23 mai 2025 à 23 h 59 HNC.

Un accusé de réception électronique sera adressé pour chaque trousse dans un délai de deux (2) jours ouvrables.

Veuillez essayer de n'envoyer qu'un seul courriel avec toutes les pièces jointes. Veuillez indiquer le nom de la personne proposée dans chaque pièce jointe.

Évaluation

Un comité de sélection indépendant dans chaque province et territoire examine les candidatures et sélectionne un lauréat ou une lauréate pour la province ou le territoire en question. Les membres du comité de sélection 2025 ne peuvent proposer aucune candidature en 2025.

Critères d'évaluation

Le comité de sélection évaluera chaque candidature à la recherche d'éléments probants dans les domaines suivants :

1. investissement personnel constant ou renforcé dans l'apprentissage
2. meilleure confiance en soi et perfectionnement personnel
3. efforts soutenus pour atteindre ses objectifs en matière d'apprentissage, d'emploi et/ou personnels
4. leadership et/ou esprit communautaire (apprentissage en salle de classe)
OU
auto-éducation/motivation personnelle (apprentissage individuel)
5. candidature d'une personne exceptionnelle

Annnonce du lauréat ou de la lauréate du Prix du Manitoba et des personnes proposées

Le nom de toutes les personnes proposées en 2025 pour le Manitoba sera indiqué à l'adresse <https://www.edu.gov.mb.ca/all/awards/index.html> (en anglais). La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle informera le lauréat ou la lauréate du Prix du Manitoba au cours de l'été 2025. Le Conseil de la fédération annoncera officiellement les noms de tous les lauréats du Canada dans un communiqué de presse publié en principe le 8 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation.

Le Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération sera présenté, en personne, au lauréat ou à la lauréate du Manitoba lors d'un événement organisé par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba à une date coïncidant avec l'annonce officielle du Conseil de la fédération ou à la suite de celle-ci. Si le lauréat ou la lauréate n'est pas en mesure d'assister en personne à l'événement, la trousse du prix lui sera livrée.

Coordonnées

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour télécharger le formulaire de mise en candidature 2025, consultez [Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération – Manitoba](#). (en anglais)

Les questions au sujet du processus de mise en candidature peuvent être envoyées à all@gov.mb.ca. Sur la ligne objet, veuillez indiquer : Question sur le Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération – Manitoba.

Si vous préférez, téléphonez à la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes au **(204) 945-8247** OU, si vous êtes à l'extérieur de Winnipeg, au numéro sans frais **1-800-282-8069** et demandez à être connecté à la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes.